

La quatrième partie, ouvrant sur l'actualité, pose la question déjà amorcée pour le cas de l'ancienne base de sous-marins : « Quel avenir pour le patrimoine breistrois ? ». Les activités militaro-industrielles se poursuivent. La cohabitation du civil et du militaire est donc incontournable. Le Conservatoire du littoral joue désormais un rôle irremplaçable pour les opérations de réhabilitation et de sécurisation des anciennes friches militaires (144 hectares en rade de Brest) alors que la dépollution des terrains incombe à la Défense. Les collectivités territoriales sont appelées à se voir confier la gestion de ces espaces. Le patrimoine militaire, que ce soit à Brest ou ailleurs, engendre ainsi de nouveaux défis en termes de gestion et de valorisation culturelle.

Une bibliographie détaillée et un index des noms de personnes et de lieux complètent un ouvrage dont il faut souhaiter des équivalents pour les autres fortifications littorales bretonnes des côtes nord et sud.

Philippe PETOUT

Jean-François GICQUEL, *Le « juriste malgré lui » ou les dix commandements du droit concordataire selon Monseigneur Godefroy Brossays Saint-Marc : esquisse d'une biographie juridique*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011, 740 p.

Jean-François Gicquel est maître de conférences d'histoire du droit à l'université de Nancy, mais c'est à l'université de Rennes 1 qu'il avait fait ses études couronnées par un doctorat en droit. Sa thèse soutenue en 2000, intitulée *Concordat en Bretagne : clergé et administration (1801-1879)*, lui avait valu le prix de l'Association des historiens des facultés de Droit, mais elle était restée inédite. Soyons reconnaissants au Centre lorrain d'histoire du droit d'avoir soutenu ce jeune universitaire dans son projet de transformer un savant travail au caractère nécessairement académique, en un passionnant ouvrage dont l'ampleur (740 p.) ne décourage à aucun moment le lecteur.

Des recherches minutieuses et fructueuses, notamment dans les archives religieuses, avaient permis à Jean-François Gicquel de réaliser une belle étude institutionnelle sur la Bretagne concordataire, mais surtout d'y rencontrer un homme d'exception qui a constamment occupé et dominé la scène et la vie politique et religieuse rennaise de la Monarchie de Juillet à la III<sup>e</sup> République : Monseigneur Godefroy Brossays Saint-Marc.

La pluralité des titres de l'ouvrage révèle d'emblée la difficulté qu'a rencontrée l'auteur à user d'une formule synthétique mais réductrice pour caractériser cette personnalité et on est bien loin d'une simple biographie, tant les multiples détails finement évoqués ont de l'importance. Donner dès les pages de garde les dates marquantes de la carrière de celui que, comme l'auteur, nous appellerons Saint-Marc,

permet d'emblée au lecteur de mesurer l'ascension fulgurante de ce prestigieux prélat.

Issu de la bourgeoisie libérale rennaise dont l'aisance doit beaucoup à l'acquisition de biens nationaux, Godefroy Brossays Saint-Marc naît en 1803. Esprit brillant, passionné par la philosophie et les sciences, il est ordonné prêtre à 28 ans (1831) après trois années d'études au prestigieux séminaire Saint-Sulpice à Paris. Il y a reçu un enseignement tout empreint de gallicanisme dont il rejette immédiatement et définitivement les thèses. Il s'y est constitué un réseau qu'il entretiendra et réactivera constamment et discrètement, mais son ancrage s'établit aisément à Rennes ; vicaire à Saint-Germain, professeur au séminaire, aumônier du collège royal, il est très introduit dans le milieu rennais qu'il connaît bien. Dès 1835, il est nommé vicaire général auprès de Monseigneur de Lesquen, évêque de Rennes, dont il va très vite s'imposer comme le seul successeur possible. Ses espoirs seront réalisés dès 1841 ; il n'a pas 40 ans !

Mais Saint-Marc est en perpétuelle quête du prochain degré de la hiérarchie ecclésiastique. Grâce à son sens du contact, à son aisance dans tous les milieux, à son sens du clientélisme il va définitivement fixer son ancrage à Rennes. Il refuse en effet la proposition qui lui est faite de succéder au malheureux M<sup>gr</sup> Affre à l'archevêché de Paris en 1848. Saisissant avec un art consommé de la diplomatie les opportunités qui peuvent le servir, il devient archevêque en 1859, généreuse promotion accordée par Napoléon III au lendemain du voyage du couple impérial en Bretagne. L'empereur y ajoutera même une réforme de la géographie ecclésiastique de l'ouest au bénéfice de Saint-Marc. L'église épiscopale de Rennes érigée en métropole, les églises épiscopales de Vannes, Saint-Brieuc et Quimper nommées suffragantes, le premier archevêque de Bretagne n'aura plus désormais aucun compte à rendre au lointain archevêque de Tours.

Enfin Saint-Marc deviendra cardinal romain en 1876, récompense méritée mais tardive pour son infailible attachement au Saint-Siège et sa fidèle amitié pour le Pape Pie IX qui va, comme lui, mourir en 1878.

En qualifiant M<sup>gr</sup> Brossays Saint-Marc de « juriste malgré lui » et sa biographie de « juridique », J.-F. Gicquel a voulu mettre l'accent sur l'idée et le fait que le magistère épiscopal du prélat représente « l'apogée concordataire breton ». Cette création juridique napoléonienne avait été conçue au lendemain de la Révolution comme un moyen de pacification religieuse, un instrument de régulation politique de la société, fondé sur un savant équilibre des pouvoirs entre l'État et l'Église. Saint-Marc, on s'en doute, y voit un intolérable moyen d'ingérence des autorités de l'État dans les affaires de l'Église. Il va donc, en quelque sorte, s'improviser juriste, fin juriste, et s'approprier ce droit concordataire pour en faire un puissant instrument de pouvoir à sa mesure. Selon ses fins, il va l'invoquer, le défendre, le protéger, mais aussi l'exploiter, le déformer, le contourner, voire l'ignorer. Il va en arriver à le modeler

à sa guise et à se faire législateur pour forger au final un ensemble de règles quasi bibliques qu'il entend appliquer et imposer dans un nouveau jeu concordataire. C'est cette sorte de décalogue qui a donné à J.-F. Gicquel l'idée originale de placer les diverses questions qu'il traite sous l'égide non pas de 10 mais de 7 commandements, ce qui le conduit inévitablement à certaines longueurs et redites.

Ainsi grâce à son droit concordataire, Brossays Saint-Marc, savant stratège, va se doubler d'un fin procédurier. On le voit exercer ses talents tout au long de ces décennies dans ses relations souvent conflictuelles avec les autorités de l'État, que ce soit au niveau ministériel (ministère des Cultes, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Instruction publique) ou au niveau local (préfets et sous-préfets).

Le droit concordataire faisait en principe du préfet l'interlocuteur privilégié mais vigilant de l'évêque, dont il doit diriger l'action en fonction des intérêts supérieurs de l'État. En réalité, selon la formule pertinente de l'auteur, à Rennes « être préfet, sous, contre ou aux côtés de Saint-Marc n'a rien d'une sinécure concordataire ». Celui-ci, dans les meilleurs cas, considère le préfet comme un interlocuteur tout juste digne de lui, dans le cadre d'une concertation visant à la satisfaction des intérêts de l'Église rennaise ou de son chef.

Outre le recours au droit concordataire, Saint-Marc dispose d'une force qu'il connaît et qui lui vient de l'environnement événementiel et institutionnel tourmenté de son époque : les régimes se succèdent, les ministres, les préfets et les sous-préfets passent... Le chef de l'Église bretonne reste. Les épisodes des luttes épiques entre le prélat et les préfets sont passionnants. On le voit déployer secrètement ou ouvertement ses stratégies assassines, usant selon les cas de patience, d'irritation, de diplomatie, de compromission, d'ingratitude et de mauvaise foi évidente, il parviendra ainsi à la « mise à mort » d'un préfet par régime (Henry sous la Monarchie de Juillet, Hamon sous la Deuxième République, Féart sous le Second Empire).

Lorsqu'il entretient des relations apaisées avec les autorités de l'État, c'est qu'il sait pouvoir obtenir d'elles de quoi combler ses vœux. Il va toujours agir, reconnaissons-le, non seulement dans son intérêt mais dans celui de son clergé, de ses paroissiens et conformément à l'image prestigieuse et sérieuse qu'il entend donner de son Église. On le voit ainsi manœuvrer avec talent dans le jeu des mutations ecclésiastiques, des érections de paroisses et de vicariats, dans l'établissement des démarcations de paroisses. Il obtient de confortables avantages financiers pour les membres de son entourage épiscopal. Il entreprend une grande campagne de construction d'églises vastes et claires (47 % des communes d'Ille-et-Vilaine verront leur église paroissiale démolie et reconstruite !), de rénovation et de construction de presbytères (comme le prévoyait le Concordat).

À Rennes même, il réalise une œuvre importante dans un domaine qui lui tient à cœur : usant de chantage, de pressions et d'intimidation, saisissant toutes les opportunités il va parvenir à vaincre tous les arguments, notamment budgétaires, qui lui

étaient opposés en préfecture ou au ministère. Il va ainsi parvenir à convaincre les autorités que seul le Palais Saint-Melaine, au prix de coûteux travaux, est digne de devenir le palais épiscopal pour lui et sa suite, qui pourront profiter de l'agrément du jardin du Thabor voisin...

Son réel attachement à l'enseignement et son souci d'accueillir et de former les jeunes gens, qui assureront la relève du personnel ecclésiastique, l'incitent à faire agrandir à grands frais l'ancien séminaire. Puis, avant même la fin des travaux, il engage la construction de son grand séminaire académique sur des terrains spécialement acquis non loin de Saint-Melaine.

Enfin, le chantier le plus prestigieux et le plus significatif que Saint-Marc va mener à bien, contre vents et marées budgétaires et politiques, est celui de la cathédrale. Après avoir obtenu le déplacement du siège cathédral de la basilique Saint-Melaine à l'église Saint-Pierre au cœur de la ville médiévale, il va avoir le plaisir de satisfaire dans la décoration intérieure, son goût du détail luxueux, par la pose de marbres, de bronzes, de peintures, de mobiliers, conformes à son sens de l'apparat et du symbolisme.

Mais, si Saint-Marc veut faire de sa cathédrale un sanctuaire digne de Saint-Pierre de Rome, c'est qu'il veut y exprimer une double symbolique, tant religieuse que politique. Il veut que tout y soit fait pour que la cathédrale traduise pour l'éternité l'allégeance totale du clergé breton et la soumission totale de son chef à la cause pontificale.

Malgré sa sympathie avérée pour le régime orléaniste, malgré son attachement tumultueux à un régime concordataire dont il avait su tirer parti, Saint-Marc a toujours été un prélat ultramontain. La politique menée par Napoléon III en Italie va le conduire à s'engager dans un nouveau combat spirituel et politique dont le champ a cette fois des dimensions internationales.

Les belles pages consacrées par J.-F. Gicquel sont originales en ce qu'elles nous livrent le déroulement des épisodes de cette crise internationale vue d'une province éloignée du conflit et de ses principaux acteurs, mais dont le chef spirituel entraîne ses fidèles dans une ardente croisade au secours du Saint-Père. Mais cet ultime engagement va conduire Saint-Marc à des combats désespérés inspirés par un conservatisme croissant. On le voit ainsi se transformer au fil des années, selon les termes choisis par l'auteur, en « inquisiteur théologique et littéraire » un « procureur sociologique » et un « contempteur assumé de la geste libérale et républicaine ». C'est là le dernier volet un peu sombre de la vie du prestigieux prélat rennais.

Au final, c'est un portrait saisissant que J.-F. Gicquel a dressé de ce prélat d'exception. Portrait sans concession quand il n'hésite pas à le qualifier de « Rastignac en soutane », mais portrait où on le sent partagé entre la critique ponctuelle et la fascination permanente. Ses sentiments mêlés sont très perceptibles dans son style très vivant, toujours teinté d'humour, suggérant ses arrière-pensées. La richesse

ostensible, parfois surabondante du vocabulaire, conduit l'auteur à se complaire quelque peu dans une certaine facilité de plume. Enfin des scories matérielles dactylographiques ou informatiques entachent par moment le texte. Néanmoins, l'agrément de lecture est constant. Il ne s'agit là que de pêchés véniels, que le héros de ce livre pourra aisément lui pardonner... Le lecteur lui sera, quant à lui, particulièrement reconnaissant de l'avoir entraîné avec tant de passion sur la scène et dans les coulisses de la vie politique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Christiane PLESSIX-BUISSET  
professeur émérite à l'université de Rennes 1

Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne : notables, élus et militants (1914-1946)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2011, cahier de 32 illustrations, 386 p.

Christian Bougeard, auteur de plusieurs ouvrages sur la Bretagne contemporaine et de deux biographies (René Pleven, Tanguy Prigent), nous livre ici une étude fouillée sur l'histoire politique de la Bretagne pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Certes, il existe des ouvrages généraux sur l'histoire de la Bretagne (éditions Skol Vreizh, collection Ouest-France Université) ; de même, ont été publiés plusieurs ouvrages d'histoire politique de la Bretagne pour la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, en revanche, aucun ne porte strictement sur la première moitié du siècle. L'originalité de l'ouvrage présenté ici est qu'il porte sur la période 1914-1946 prenant ainsi en compte les transformations politiques dues aux deux guerres mondiales. En effet, il se consacre aux forces politiques (élus, militants, résultats...) et, dans son dernier chapitre, aux relais des partis politiques et de leurs élus : la presse, les syndicats, diverses associations (anciens combattants, catholiques). Au-delà du cas breton, l'enjeu historiographique est aussi de saisir comment les contemporains (électeurs, élus) se représentent, perçoivent au fil de ces décennies les notions de droite, de gauche et plus encore de centre.

L'ouvrage suit naturellement un plan chronologique. Après une introduction qui met bien en perspective ces enjeux historiographiques, l'ouvrage s'ouvre par une présentation des droites dans les années 1920, parce que la région apparaît comme leur bastion, mais un bastion qui se lézarde. En effet, les droites sont puissantes en Bretagne mais dès cette décennie la droite conservatrice, parfois encore monarchiste en 1920, commence à être bousculée par la montée de la démocratie-chrétienne (parti démocrate populaire, *L'Ouest-Eclair*). Ces catholiques, républicains, partagent certes les mêmes valeurs chrétiennes que la droite conservatrice comme le montre leur attitude en 1924 contre le Cartel des gauches, mais ils affirment clairement leur refus de la domination traditionnelle du « château ». Au tournant des années trente, la rupture est consommée entre eux et les conservateurs. Tandis